



Litige entre copropriétaires

Par **gnakou**, le **03/02/2011** à **10:32**

Bonjour,rrnrPropriétaires de notre logement depuis 2006, nous sommes en copropriété avec un garage, également acheté par une autre personne (nous habitons un immeuble composé en étage d'un appartement et d'un garage en dessous).rrnrLe propriétaire du garage y avait installé une société de velux, mais mal situé peu de clients il a donc décidé de délocaliser sa société et de louer le garage.rrnrLa location a été effective il y a un peu plus d'un mois, (je pense car pas prévenu) à une personne qui a l'intention d'y installer un pressing automobiles. Cette nouvelle entreprise va énormément engendrer de nuisances (j'ai deux petites filles en bas âge qui ont besoin de sieste...) d'allés et venus constants.rnJe ne sais pas si pour ce faire le nouveau locataire doit déclarer les travaux et aménagements à la Mairie (comment peut-on le vérifier?).rrnrJe souhaiterais, s'il vous plait que vous m'adressiez, un modèle de lettre à adresser au propriétaire du garage pour lui signifier notre refus d'installer ce pressing auto au motif de trop de nuisances sonoresrrnrComment peut-on nous y opposer? Comment doit-on procéder?rrnrMerci de votre aide et dans l'attente d'une réponse,rrnrRecevez, Maître, mes respectueuses salutations.

Par **chris_ldv**, le **03/02/2011** à **11:09**

Bonjour,rrnrPouvez vous SVP préciser ce que vous entendez par "pressing automobile" ?rrnr>> les clients apportent leur linge à laver en voiture ?rn>> des véhicules hors d'usage sont "pressés" (compactés) dans une presse industrielle ?rrnrDans l'hypothèse où un garage (pré-existant à votre achat) ne génère pas davantage de nuisance qu'un pressing automobile votre démarche n'à, à mon avis, quasiment aucune chance d'aboutir.rrnrCordialement,

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **14:08**

Adressez-vous au syndic et au président du conseil syndical